



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24512
3 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA CHINE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 26 août 1992, indiquant que M. Shang Yan a été nommé représentant suppléant de la Chine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
